

BOOSTER LITHIUM-ION

Conformément au règlement (EU) n° 2020/878

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Version 5.0

Date de publication : 14/04/2018

Date de mise à jour : 15/01/2026

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit :

Forme du produit :	Article
Nom du produit :	BOOSTER LITHIUM-ION
Code produit :	PB-02 / PB-02AIR / PB-02MAX
Code UFI :	Non applicable

Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées :	Booster de démarrage pour motos et véhicules de sport (<100wh)
Utilisations déconseillées :	Non disponibles.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :	COFINAS Sas
Adresse :	30 Rue Pasteur 92150 Suresnes France
Téléphone :	+33 1 83 62 45 55

Numéro de téléphone d'urgence :

CHEMTREC (États-Unis, Canada et Mexique)	0086-1-800-424-9300
CHEMTREC (International)	0086-1-703-527-3887
Disponible en dehors des heures de bureau ?	OUI ☐ NON ☒

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance/du mélange :

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

2.3 Autres risques :

Autres risques ne donnant pas lieu à une classification

Ce produit répond à la définition d'un "article" au sens du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et n'entre donc pas dans le champ d'application du règlement CLP

Cet article ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII

Cet article ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

Ne contient pas de perturbateurs endocriniens ni de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

3.COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

REMARQUE IMPORTANTE : l'élément de la batterie ne doit pas être ouvert ni exposé à la chaleur car toute exposition aux ingrédients suivants qu'il contient pourrait être nocive dans certaines circonstances.

Component	CAS No.	Weight
Lithium Cobalt Oxide	12190-79-3	30-35%
Lithium Hexafluorophosphate	21324-40-3	15-20%
Aluminum (Al)	7429-90-5	8-10%
Graphite	7782-42-5	12-15%
Copper (Cu)	7440-50-8	8-10%
Polyvinylidene Fluoride (PVDF)	24937-79-9	1-2%
Styrene-Butadiene Rubber (SBR)	61789-96-6	0-1%
Carboxymethylcellulose	9000-11-7	0-1%
Nickel (Ni)	7440-02-0	1-2%
Polyethylene	9002-88-4	3-4%
Nylon	24937-16-4	0-1%
Polypropylene	9003-07-0	2-3%

Le pourcentage de poids indiqué est basé sur un pourcentage approximatif du poids moyen de la batterie.

4. PREMIERS SECOURS

Déversement de matières de l'élément interne

- Inhalation :

Faire en sorte que la victime se mouche, se gargarise. Consulter un médecin si nécessaire.

- Contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement les



matières étrangères ou la zone de contact avec du savon et beaucoup d'eau.

- Contact avec les yeux :

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à l'eau en continu pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Élément de batterie et déversement des matières internes

- Ingestion :

Faire vomir la victime. Lorsque cela n'est pas possible ou si la victime ne se sent pas bien après avoir vomi, consulter un médecin.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Beaucoup d'eau, dioxyde de carbone, azote, poudre chimique, agent extincteur et mousse
- Risques spécifiques : Un gaz corrosif peut être libéré lors d'un incendie.
- Méthodes spécifiques de lutte contre l'incendie : En cas de combustion simultanée de la batterie avec d'autres combustibles, utiliser les moyens d'extinction d'incendie correspondant aux combustibles. Éteindre le plus rapidement possible l'incendie dans le sens du vent.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers :
Protection respiratoire : Équipement respiratoire de type bouteille de gaz ou masque de protection contre les poussières.
Protection des mains : Gants de protection
Protection des yeux : Lunettes de protection contre les éclaboussures
Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les matières déversées de l'élément interne, telles que l'électrolyte qui s'échappe d'un élément de batterie, doivent être traitées avec précautions en suivant les règles ci-dessous.

- Précautions pour le corps humain :
Éliminer les matières déversées avec un équipement de protection (lunettes et gants de protection). Éviter le plus possible d'inhaler le gaz. De plus, éviter de se toucher autant que possible.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans l'environnement.
- Méthode de nettoyage :
Les solides déversés sont mis dans un conteneur. Essuyer l'endroit où la fuite s'est produite avec un chiffon sec.
- Prévention des risques secondaires :
Éviter toute nouvelle dispersion. Tenir les matières ainsi collectées à l'écart de tout feu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures techniques de manipulation

Prévention de l'exposition des utilisateurs : Inutile dans le cadre d'une utilisation normale. Prévention des incendies et des explosions : Inutile dans le cadre d'une utilisation normale.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas endommager ni retirer le tuyau externe. Conseils spécifiques de

Ne jamais jeter les éléments au feu ni les exposer à des températures élevées. Ne pas tremper les éléments dans l'eau ou l'eau de mer. Ne pas exposer à des oxydants puissants. Éviter de la lancer, ainsi que tout choc mécanique fort. Ne jamais démonter, modifier ou déformer. Ne pas connecter la borne positive à la borne négative avec un matériau électriquement conducteur. En cas de charge, utiliser uniquement un chargeur spécifique ou suivre les conditions spécifiées par BS BATTERY.

Mesures techniques de stockage :

Conditions de stockage (appropriées, à éviter) : Éviter les rayons directs du soleil, les températures et les taux d'humidité élevés. Conserver dans un endroit frais (température : -20 ~ 35°C, humidité : 45 ~ 85 %).

Produits incompatibles : Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, oxydants et acides forts Matériau d'emballage (recommandé, non approprié) : Il est recommandé d'utiliser des matériaux isolants et indéchirables.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Non établis

Contrôles techniques appropriés :

Aucune libération d'ingrédients dans des conditions normales (pendant la décharge).

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists ,Inc. TLV-

TWA : Valeur seuil - Concentration moyenne pondérée dans le temps

IEB : Indices d'exposition biologique

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Appareil respiratoire avec bouteille d'air, masque anti-poussière

Protection des mains : Gants de protection

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les éclaboussures Protection de la peau et du corps : Vêtements de travail à manches longues et pantalons longs

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	Solide
Couleur :	Non disponible
Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif :	Non disponible
pH :	Non disponibles
Point/plage de fusion (°C) :	Non disponibles
Point/plage d'ébullition (°C) :	Non disponible
Point d'éclair (°C) :	Non disponibles
Taux d'évaporation :	Non disponibles
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Ininflammable
Température d'inflammation (°C) :	Non disponibles
Inflammabilité supérieure/inférieure :	Non disponible



Limites d'explosivité :

Non disponible

Pressions de vapeur (20 °C) : 10 mm Hg

Densité de vapeur à (20 °C) : 1

Densité relative : Non disponibles

Densité apparente (kg/m3) : Non disponibles

Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau

Eau (log Po/w) : Non disponible

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Viscosité, dynamique (mPa.s) : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés oxydantes : Non disponible

Formule moléculaire : Non applicable

Masse moléculaire : Non applicable

9.2 Autres informations :

Aucune autre information supplémentaire n'est disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Stable dans des conditions normales d'utilisation.
- Réactions dangereuses dans des conditions spécifiques
- Conditions à éviter : Chauffage au-dessus de 70° ou incinération. Déformation, mutilation, écrasement, démontage, surcharge, court-circuit, exposition prolongée à des conditions humides. Ne pas placer à la lumière directe du soleil et éviter les conditions très humides.
- Matériaux à éviter : Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, oxydants et acides forts.
- Produits de décomposition dangereux : Un gaz âcre ou nocif est émis lors d'un incendie.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Aucune donnée disponible sur le produit lui-même. Les informations relatives aux matériaux des éléments internes sont les suivantes.

Lithium Fer Phosphate - LiFePO₄

Toxicité aiguë : Aucune donnée applicable.

Effets locaux : Inconnus.

Sensibilisation : Le système nerveux des organes respiratoires peut être sensibilisé.

Toxicité chronique/à long terme : Aucune donnée applicable.

Causticité cutanée : Bien que très rares, une éruption cutanée et un érythème allergique peuvent se produire.

Aluminium

Effets locaux : L'aluminium lui-même n'est pas toxique. En cas de contact avec une plaie, il peut



provoquer une dermatite.

Toxicité chronique/à long terme : Une inhalation à long terme de grosses particules ou de fumées peut causer des lésions pulmonaires.

Graphite

Toxicité aiguë : Inconnus.

Effets locaux : Lorsqu'il pénètre dans les yeux, il les stimule et peut provoquer de la conjonctivite, un épaissement de la cornée ou une inflammation œdémateuse palpébrale ou épithéliale.

Toxicité chronique/à long terme : Une inhalation à long terme peut entraîner une maladie pulmonaire ou trachéale.

Cancérogénicité : Le graphite n'est pas reconnu comme une cause de cancer par les organismes de recherche et les organismes de recherche sur les substances toxiques naturelles du cancer.

Cuivre (Cu)

Toxicité aiguë : Les particules grossières de 60 à 100 mg provoquent des troubles gastro-intestinaux accompagnés de nausées et d'une inflammation. TDLo, hypodermique - Lapin 375 mg/kg

Effets locaux : Les particules grossières irritent le nez et la trachée. En cas de contact avec les yeux, il peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

Sensibilisation : Une sensibilisation de la peau peut se produire en cas de contact prolongé ou répétitif.

Effets sur la reproduction : TDLo, orale - Rat 152 mg/kg

Électrolyte organique

Toxicité aiguë : DL50, orale - Rat 2 000 mg/kg ou plus

Effets locaux : Inconnus.

Évaluation de l'irritation cutanée : Lapin - Légère

Évaluation de l'irritation cutanée : Lapin - Très sévère

11.2 Informations sur les autres risques

Propriétés de perturbation endocrinienne

Le mélange ne contient pas de perturbateur endocrinien.

Autres informations

Non applicable

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité : Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol : Persistant.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII du règlement ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne Le mélange ne contient pas de perturbateur endocrinien

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées pour une élimination sûre et respectueuse de l'environnement :

Produit (déchets de résidus)



Ne pas jeter un élément de batterie usagé. Le recycler par l'intermédiaire de la société de recyclage.

Emballages contaminés

Lors d'une utilisation normale, ni le conteneur ni l'emballage n'est contaminé. Lors d'une contamination en cas de fuite des matériaux internes d'un élément de batterie, les éliminer comme des déchets industriels soumis à un contrôle spécial.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MARITIME ou ROUTIER (≤ 100 Wh)

- 14.1 Numéro de l'ONU :** 3481
- 14.2 Nom d'expédition de l'ONU :** BATTERIE LITHIUM ION
- 14.3 Classe de danger pour le transport :** 9
- 14.4 Groupe d'emballage :** II
- 14.5 Dangers pour l'environnement :** Non
- 14.6 Transport ADR, IMDG :** SP188 (≤100Wh)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :** Non réglementé

TRANSPORT AÉRIEN

- 14.1 Numéro de l'ONU :** 3481
- 14.2 Nom d'expédition de l'ONU :** BATTERIE LITHIUM ION
- 14.3 Classe de danger pour le transport :** 9
- 14.4 Groupe d'emballage :** II
- 14.5 Dangers pour l'environnement :** Non
- 14.6 Transport IATA :** Instructions d'emballage 967-Section IB (≤ 100 Wh)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

« Réglementation sur la classification, l'étiquetage et l'emballage »
« REACH (CE)1907/2006 »
« Réglementation des matières dangereuses »
« Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses »
« Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses »
« Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses »
« Classification et code des marchandises dangereuses »
« Loi sur la santé et la sécurité au travail » (OSHA)
« Loi sur le contrôle des substances toxiques » (TSCA)
« Loi sur la sécurité des produits de consommation » (CPSA)
« Loi fédérale sur le contrôle de la pollution de l'environnement » (FEPCA)
« Loi sur la pollution par les hydrocarbures » (OPA)
« Loi sur la conservation et la remise en état des ressources » (RCRA)
« Loi sur la salubrité de l'eau potable » (CWA)
« Code de réglementations fédérales » (CFR)
Conformément à l'ensemble des lois fédérales, étatiques et locales

16. AUTRES INFORMATIONS

Indication des changements :

Version 4.0 Modifiée par (UE) 2020/878

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation en vigueur. Cette fiche de données de sécurité fournit des indications



en termes de santé, de sécurité et de l'environnement sur le produit et ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.

Référence :

Données sur les substances enregistrées par l'ECHA

Informations sur les substances chimiques : Centre japonais d'informations avancées sur les fiches internationales de sécurité chimique (ICSC) :

Centre international d'information sur la sécurité et la santé au travail (CIS)

2002 TLV et IBE : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) New Dangerous Goods Best Practice 008--in the 51st Edition IATA DGR(2010)(avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2010)

GB/T 16483:2008 Fiche de données de sécurité pour les produits chimiques - Contenu et ordre

des sections ISO 11014:2009(E) Fiche de données de sécurité pour les produits chimiques -

Contenu et ordre des sections Code IMDG - Édition 2008 : Organisation maritime internationale (OMI)

RTECS(CD-ROM)

Fiches de données de sécurité des matières premières

préparées par les fabricants Première

Edition : 14/04/2018

Dernière édition : 15/01/2026

Préparé et approuvé par COFINAS Sas